

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées par le Projet de règlement *modifiant le règlement de zonage (1700) afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et afin de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné.*

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement du [Projet de règlement modifiant le règlement de zonage \(1700\) afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et afin de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné \(1700-131\)](#) lors de sa séance ordinaire du 6 juin 2023, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le jeudi **15 juin 2023 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 4555, rue de Verdun.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage (1700) afin de :

1. Réinstaurer les droits acquis visant les enseignes sur boîtiers;
2. Réinstaurer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté sur le [site internet de l'arrondissement](#) ainsi que du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau de la soussignée situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Assemblée publique

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ce projet de règlement au cours de cette assemblée. Elle peut également déposer tout écrit portant sur ce projet de règlement (*p. ex.* : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publique
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou bien le transmettre par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca, et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 7 juin 2023.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim

Diane Garand (original signé numériquement)

Diane Garand